

Abbeville le 18 Mai 2026

Bonjour Madame,

Nous vous remercions pour l'attention portée à notre projet d'extension des usines Lactinov et Babydrink d'Abbeville ainsi que pour vos interrogations relatives à la gestion de la ressource en eau, et du risque foudre.

Concernant les besoins en eau potable, les consommations évolueront en lien avec l'évolution des volumes de production, notamment pour les opérations de fabrication et de nettoyage des installations. Toutefois, les effets de massification et l'optimisation des outils de production permettront d'améliorer le ratio de consommation d'eau rapporté aux volumes produits, de sorte que les consommations n'évolueront pas de manière proportionnelle à l'activité. Cette évolution a été prise en compte dans les échanges avec la collectivité et l'exploitant du réseau public d'eau potable. À ce jour, aucun élément transmis ne met en évidence une insuffisance de capacité du réseau pour répondre aux besoins futurs du site.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, nos usines ont engagé des actions d'optimisation permettant déjà une réduction significative des consommations d'eau, notamment par l'amélioration des nettoyages en place (NEP/CIP), la récupération de certaines eaux de rinçage et le suivi renforcé des consommations. Entre 2020 et 2025, les consommations des deux sites ont ainsi diminué d'environ 17 %.

L'étude technico-économique relative à l'optimisation de la gestion de l'eau a bien été réalisée. Elle a confirmé les gains déjà obtenus et identifié de nouvelles pistes d'amélioration qui seront progressivement étudiées et intégrées dans le cadre du projet d'extension.

Sur le plan sanitaire, l'eau utilisée sur le site provient exclusivement du réseau public d'eau potable et respecte les exigences réglementaires applicables aux eaux destinées à la consommation humaine. Elle fait l'objet :

- d'un contrôle réglementaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- d'une autosurveillance interne ;
- de contrôles complémentaires intégrés à notre système de management de la sécurité des aliments.

Les résultats disponibles montrent une eau conforme concernant les nitrates et pesticides. Le rapport ARS 2024 indique notamment :

- nitrates : moyenne de 37,6 mg/L pour une limite réglementaire de 50 mg/L ;
- pesticides : conformité à 100 %.

Concernant les PFAS, ces substances font désormais l'objet d'une surveillance renforcée au niveau national et européen. À ce jour, aucun dépassement concernant l'eau distribuée au site ne nous a été signalé et les contrôles réalisés n'ont pas mis en évidence de non-conformité.

Enfin, toute évolution de la qualité de l'eau ferait immédiatement l'objet d'une évaluation dans le cadre de notre démarche qualité et sécurité des aliments, avec mise en œuvre des mesures adaptées si nécessaire.

Les résultats des contrôles sanitaires de l'ARS sont par ailleurs accessibles publiquement sur le site du ministère chargé de la Santé.

Concernant le risque foudre, Les équipements de protection foudre concernés par les remplacements datent de 1992 et 1999. Ces installations sont donc postérieures à l'interdiction en France, en 1987, de la fabrication et de la commercialisation de paratonnerres contenant des radioéléments. Ils ne sont par conséquent pas considérés comme susceptibles de présenter un risque de radioactivité.

Les travaux seront néanmoins réalisés par une entreprise spécialisée et agréée dans le domaine de la protection foudre, conformément aux prescriptions réglementaires et aux conclusions de l'analyse du risque foudre et de l'étude technique réalisées pour le site.

Les anciens équipements déposés seront pris en charge et recyclés dans les filières agréées adaptées à leur nature, dans le respect de la réglementation applicable aux déchets techniques et électriques.

Nous espérons avoir répondu à vos interrogations et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement.

Lactinov Abbeville